

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le douze du mois de mars à vingt heures trente, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de PUISEAUX sous la présidence de Monsieur TOURAINE Michel, Maire.

**Etaient présents :** M. TOURAINE Michel Maire, Mme BAINARD Corinne 1<sup>ère</sup> adjointe, M. DELYS Frédéric, Mme BOCQUET Nadine, M.M. BIGOT Ludovic, POUGAT Patrick, Mme VACHER Véronique, M. GOSSE Jean-Luc, M. THENARD Philippe, Mme LESCALLIER Magali, M. NAULEAU, Mme HERBLOT Marie-Claude, M. LEJEUNE Daniel, Mme FOURNIER Véronique.

**Absents excusés :** M. SAINT Pierre (procuration à Mme BAINARD Corinne, Mme MALÉ Angélique (procuration à Mme VACHER Véronique), Mme DUCHESNE Céline (procuration à M. TOURAINE Michel), Mme VANDYSTADT Sophie (procuration à M. Philippe THÉNARD), M. BESSE David (procuration à M. GOSSE Jean-Luc), M. BELLARD Jean-Claude (procuration à M. POUGAT Patrick), Mme CHEZIERE Marie-Line (procuration à Mme BOCQUET Nadine).

**Absente :** Mme DESFAUCHEUX Sophie 3<sup>ème</sup> adjointe, Mme BARCOU Christine.

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 dudit code, M. Ludovic BIGOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 09 février 2015 à l'approbation des conseillers municipaux. Il est approuvé à l'unanimité.

### 1) **ADMINISTRATION GENERALE :**

#### A) **Signature d'une convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention avec le Centre de Gestion du Loiret.**

Le Conseil, après délibération,

A l'unanimité,

**AUTORISE** le Maire à faire appel au Centre de Gestion du Loiret pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention en vue de la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et à signer la convention y afférente.

#### B) **Demande de subvention pour la mise en place d'une démarche d'évaluation des risques professionnels au FNP de la CNRACL :**

Le Conseil

Après délibération, à l'unanimité,

Vu l'exposé de monsieur le Maire,

**AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que faire se peut au Fonds National de Prévention pour la mise en place de la démarche d'évaluation des risques professionnels au sein de la collectivité et à signer la convention y afférente.

#### C) **Contrat d'assurance statutaire auprès du Centre de Gestion :**

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26,

Vu l'exposé du Maire,

**DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'un contrat d'assurance statutaire que le Centre de Gestion du Loiret va engager conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

**PREND ACTE** que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre la décision de signer ou non le contrat d'assurance souscrit par le Centre de Gestion du Loiret.

#### D) **Reprise de deux concessions en état d'abandon dans l'ancien cimetière :**

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

**AUTORISE** le Maire à reprendre les concessions n° 113 A et 114 A situées dans l'ancien cimetière, au nom de la Commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

II) **FINANCES** :

A) Demande de subvention auprès du Syndicat de Pays pour les travaux de la salle des fêtes, de l'église Notre Dame et des travaux de voirie au Hameau du Pont :

Le Conseil,

Après délibération, à l'unanimité,

Considérant les importants travaux envisagés,

**AUTORISE** le Maire à solliciter le Syndicat de Pays pour obtenir des subventions dans le cadre du Contrat Régional de Pays 3<sup>ème</sup> génération.

B) Vote des subventions aux associations :

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les différentes demandes de subventions qui ont été faites par les présidents d'associations.

Le Conseil,

Après avoir pris connaissance des demandes effectuées par différents présidents d'associations et de la liste des subventions accordées en 2014,

Considérant la conjoncture économique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTTE les propositions de subventions suivantes :

VOTE les subventions suivantes :

**SUBVENTIONS COMMUNALES 2015**

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBV. ACCORDEE</b>
ABEILLE	475
AFN	380
AMICALE AGE D'OR	950
AMICALE SAPEUR POMPIERS	1000
AMIS DE L'ORGUE	400
AQUARIOPHILIE	200
ARCHEOLOGIE	500
ASST REFUGE DE CHILLEURS	1034
BIBLIOTHEQUE	1500
BLOUSES ROSES	100
BOURSE AUX VETEMENTS	250
CAUE	1530
CERCIL (Camps Internement du Loiret)	200
CLOCHERS TORS	350
COMITE D'INITIATIVE	4000
COMITE JUMELAGE	2000
COMITE ŒUVRE SOCIALE	9500
CRISTAL	600
ECOLE SAPEURS MALESHERBES	100
FONDATION DU PATRIMOINE	160

LIGUE CONTRE LE CANCER	95
MOTOS RETROS	450
MUSEE DE LORRIS	50
PAPILLONS BLANCS	105
POTERIE	245
RESIDENTS M DE RETRAITE	1000
SOUVENIR FRANCAIS	285
SPA	100
UNION COMBATTANTS	310
UNION COMMERCIALE	1050
TOTAL	28919

AUTORISE monsieur le Maire à verser les différentes subventions dont les crédits seront prélevés à l'article 6574 du budget primitif 2015.

III) **PERSONNEL** :

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'intérêt du service,  
ACCEPTE la création d'un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2015.  
Les crédits seront prélevés au chapitre 012 du budget en cours.

A) Suppression d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 :

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'intérêt du service,  
ACCEPTE la suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> août 2015 dès l'émission de l'avis favorable du Comité Technique du Centre de Gestion du Loiret. Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

IV) **URBANISME** :

A) Autorisation à monsieur le Maire à signer une convention de mutualisation de service pour l'instruction des autorisations droit des sols :

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,  
APPROUVE le projet de convention ci-joint,  
AUTORISE le Maire à signer la convention de prestation de service pour l'instruction des demandes d'autorisations et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, annexées à la présente.  
DIT que les crédits nécessaires à l'exécution de la convention de prestation de service seront inscrits aux exercices budgétaires correspondants.

B) Achat d'une parcelle de 480 m2 située rue du Poète Bézille

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,  
ACCEPTE d'acquérir la parcelle cadastrée AB n° 62 de 480 m2 au prix de 4 €/m2 appartenant à la famille DETEIX.  
AUTORISE monsieur le M aire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.  
CHARGE monsieur le Maire d'en informer le Notaire de la Ville.

V) **TRAVAUX :**

Le Conseil,  
Après délibération, à l'unanimité,  
AUTORISE le Maire à lancer le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour les travaux de réfection de la salle des fêtes de la rue Nieder Roden.

VI) **INFORMATION :**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises de par sa délégation.

Travaux à la Salle des Fêtes : les futurs travaux sont destinés à la remise aux normes de ce bâtiment et à sa mise en conformité pour l'accessibilité et à l'augmentation de la capacité de stockage des équipements.

Travaux de réfection du clocher tors de l'église Notre Dame : Suite à la délibération du 14 mars 2014 qui autorisait le Maire à lancer le dossier de consultation des entreprises, l'ouverture des plis a eu lieu. Nous sommes en attente de l'analyse des offres par le maître d'œuvre.

Travaux de réfection de la voirie au Pont : le maître d'œuvre travaille actuellement sur le projet.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21 heures 35

Fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

**Le Maire,  
Michel TOURAINÉ**

BAINARD Corinne 1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire	
SAINT Pierre 2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	ABSENT EXCUSE PROCURATION A MME BAINARD Corinne
DESFAUCHEUX Sophie 3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire	ABSENTE
MALÉ Angélique Conseillère Municipale	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A Mme VACHER Véronique
DELYS Frédéric Conseiller Municipal	
BOCQUET Nadine Conseillère Municipale	
BIGOT Ludovic Conseiller Municipal	
DUCHESNE Céline Conseillère Municipale	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A M. TOURAINE Michel
POUGAT Patrick Conseiller Municipal	
VACHER Véronique Conseillère Municipale	
GOSSE Jean-Luc Conseiller Municipal	
VANDYSTADT Sophie Conseillère Municipale	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A M. THENARD Phlippe
THÉNARD Philippe Conseiller Municipal	
LESCALLIER Magali Conseillère Municipale	
BESSE David Conseiller Municipal	ABSENT EXCUSE PROCURATION A M. GOSSE Jean-Luc
BARCOU Christine Conseillère Municipale	ABSENTE
BELLIARD Jean-Claude Conseiller Municipal	ABSENT EXCUSE PROCURATION A M. POUGAT Patrick
Mme CHÉZIÈRE Marie-Line Conseillère Muncipale	ABSENTE EXCUSEE PROCURATION A Mme BOCQUET Nadine
NAULEAU Luc Conseiller Municipal	
HERBLOT Marie-Claude Conseillère Municipale	
LEJEUNE Daniel Conseiller Municipal	
FOURNIER Véronique Conseillère Municipale	